

SOUFFLET  **MALT**



CODE DE CONDUITE

ÉDITION 2025



SOMMAIRE

- 03 Vivre nos valeurs, protéger notre avenir
- 05 Message de notre directeur général
- 06 Nos valeurs et principes directeurs

08 DONNER LES MOYENS D'AGIR

- 09 Protection, santé et sécurité de tous
- 10 Protéger les droits humains, la dignité et l'inclusion pour tous
- 11 Prévenir les conflits d'intérêts
- 12 Le dispositif d'alerte

14 TRAVAILLER AVEC INTÉGRITÉ ET DE MANIÈRE ÉTHIQUE

- 15 Concurrence loyale
- 16 Prévention de la corruption
- 17 Protéger nos actifs et notre avenir
- 18 Prévention des paiements illicites et du blanchiment d'argent
- 20 Sécurisation des informations financières et non financières
- 21 Données à caractère personnelles et confidentialité
- 22 Utilisation des médias sociaux et d'internet

24 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ SOUFFLET MALT

- 25 Notre engagement en tant qu'acteur responsable
- 26 Agir pour le développement durable

VIVRE NOS VALEURS, PROTÉGER NOTRE AVENIR

Chez Soufflet Malt, nous sommes unis par une vision ambitieuse : libérer tout le potentiel du malt. Pour atteindre cet objectif, chacun joue un rôle essentiel pour préserver l'intégrité de l'entreprise tout en protégeant et en renforçant notre réputation. Nous souhaitons que chaque partie prenante -collaborateur, partenaire, fournisseur ou client- soit fière de son association avec Soufflet Malt.

Dans l'environnement commercial mondial complexe actuel, notre engagement à agir de manière responsable est plus important que jamais. Cette responsabilité nous oblige à respecter scrupuleusement les règles et à suivre des lignes directrices claires, alignées sur nos responsabilités éthiques, juridiques, sécuritaires et de développement durable. Le présent **Code de conduite** (ci-après le « Code ») a pour but de vous aider à protéger nos collaborateurs, notre entreprise, à incarner notre culture et nos valeurs, et à instaurer une relation de confiance avec nos clients, fournisseurs, partenaires et entre nous. Ce Code est aligné sur le Code de conduite et le programme de conformité de notre actionnaire majoritaire, le groupe InVivo et applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de corruption, de fraude ou de comportement contraire à l'éthique.

Toutes les personnes employées par Soufflet Malt ou représentant Soufflet Malt à travers le monde sont tenues de se conformer à ce Code. Cette exigence s'applique aux administrateurs, salariés, sous-traitants, consultants et tiers concernés, qu'ils soient employés à temps plein, à temps partiel, en tant qu'intérimaires ou prestataires.

Nous vous encourageons à prendre le temps de lire ce document et de bien comprendre ce qui est attendu de vous. Vos actions et vos choix ont un impact direct sur la réputation de Soufflet Malt. Avec votre engagement à respecter ce Code, nous pouvons continuer à exercer notre activité avec fierté, en tant que pionniers de solutions durables pour le malt.



MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chez Soufflet Malt, nous faisons preuve de fiabilité et nous respectons nos engagements. En tant que leader mondial du malt, notre objectif est de poursuivre notre croissance et nos succès en agissant de manière légale et éthique.

Notre équipe rassemble des personnes d'horizons, de fonctions et de régions géographiques très variés, unies par la conviction que le malt est un catalyseur à impact positif significatif. Notre Code respecte notre diversité tout en garantissant que nous agissons tous avec honnêteté, équité et intégrité.

L'importance de ce Code pour le succès de notre entreprise ne peut être sous-estimée. Il guide notre capacité à instaurer un climat de confiance, tant en interne entre nous qu'en externe avec nos différentes parties prenantes. Notre Code est aligné avec celui de notre actionnaire principal, le groupe InVivo. Bien qu'il ne puisse couvrir tous les cas de figure, ce Code rappelle l'importance de respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels nous opérons. C'est un outil supplémentaire qui nous aide à prendre les bonnes décisions lorsque nous exerçons nos activités, à renforcer notre réputation et à bâtir un avenir dont nous pouvons tous être fiers.

Comprendre ce qui est attendu de nous réduit le risque de comportements contraires à l'éthique ou illégaux, ce qui protège notre entreprise contre les conséquences juridiques, les atteintes à la réputation et les pertes financières.

Ce Code est un outil essentiel pour guider notre prise de décision et nous aide à adopter la bonne ligne de conduite, en particulier face à des situations complexes ou incertaines. Il nous oriente vers les bons choix, nous aide à protéger ce qui compte et à œuvrer pour une entreprise résiliente et performante.

Quel que soit votre lieu de travail et votre rôle au sein de Soufflet Malt, vous avez la responsabilité de lire, comprendre et respecter ce Code. Que vous interagissiez avec des clients, des fournisseurs, des collègues ou d'autres parties prenantes, nous attendons de vous que vous respectiez ses principes, non seulement en vous conformant aux exigences légales et aux politiques internes qui y sont associées, mais aussi en adoptant les comportements et les valeurs qui nous définissent : **Passion pour l'innovation - Collaboration agile - Valorisation des différences - Responsabilité individuelle.**

Ce Code reflète qui nous sommes et les normes élevées que nous défendons. Continuons à croître, à innover et à exceller -de manière éthique et responsable.

Cordialement,

Jorge Solis,
CEO

NOS VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Notre Code est basé sur nos valeurs communes et guide notre manière de mener nos activités. Il contribue à façonner notre culture comme source d’inspiration pour nos équipes et levier de différenciation pour notre entreprise.

Ce Code énonce des principes clairs, fondés sur nos valeurs, qui orientent nos comportements dans toutes les situations et interactions. Ces principes, détaillés ci-dessous, s’appliquent à l’ensemble des rubriques du Code ainsi qu’aux politiques, procédures et pratiques de conformité de l’entreprise. Ils constituent un socle essentiel à notre réussite collective et garantissent que chacun comprend les règles, les obligations et les normes qui nous aident à agir de manière éthique, respectueuse et responsable dans le cadre de nos fonctions.

QU’EST-CE QU’UNE POLITIQUE ?

Une politique est une déclaration officielle qui définit les principes, les règles et les attentes de l’entreprise concernant un sujet spécifique (ex. : la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité, la protection des données). Les politiques reflètent les valeurs de l’entreprise, sont conformes aux lois applicables et guident la prise de décision.

QU’EST-CE QU’UNE PROCÉDURE ?

Une procédure est un ensemble pratique d’instructions étape par étape qui expliquent comment mettre en œuvre une politique donnée. Les procédures définissent les responsabilités et les flux de travail afin de garantir une application cohérente de la politique dans les opérations quotidiennes.

- **Nous nous conformons aux lois et réglementations** en vigueur dans toutes les juridictions et tous les domaines dans lesquels nous exerçons nos activités ou qui s’appliquent à toute société faisant partie de Soufflet Malt.
- En tant que membres d’une équipe internationale, il est essentiel que nos **comportements soient alignés aux normes culturelles**, aux lois et aux réglementations locales des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Lorsque les lois et réglementations locales sont plus strictes, ces règles locales prévalent sur notre Code.
- **Nous partageons notre Code avec nos partenaires et parties prenantes.** Il permet d’éliminer toute ambiguïté et de préciser nos attentes.
- **Les politiques et procédures** relatives aux principes énoncés dans ce Code et fournissant des orientations plus détaillées sont mentionnées tout au long de ce document. Vous devez vous y conformer. En l’absence de politiques et procédures spécifiques à Soufflet Malt, vous devez vous référer aux politiques d’InVivo ou d’UMG, selon le cas.
- **Toute violation d’une loi, réglementation ou principe énoncé dans ce Code est considérée comme une violation du présent Code** et peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au licenciement. Une telle violation peut également entraîner des sanctions personnelles, des amendes, voire des peines d’emprisonnement.
- **Vous pouvez signaler vos préoccupations concernant une violation potentielle du Code, de manière confidentielle et sans crainte de représailles**, conformément à notre politique d’alerte professionnelle. Reportez-vous à la section du présent Code relative au dispositif d’alerte et à sa plateforme numérique dédiée **<invivo.signalement.net>**.
- Bien que ce Code constitue une ressource précieuse, **si vous avez le moindre doute quant à une décision ou une ligne de conduite, adressez-vous à votre responsable, à un responsable conformité ou à votre responsable local des ressources humaines (« RH »).**
- Nous nous engageons à coopérer avec les autorités réglementaires et judiciaires lorsque cela est requis. Toutefois, toute demande ou sollicitation externe **doit au préalable être transmise au service conformité, au service juridique ou au service des ressources humaines**, qui coordonnera la réponse officielle de l’entreprise.

1.

DONNER LES MOYENS D'AGIR

1.1 PROTECTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ DE TOUS

Assurer la protection, la santé et la sécurité de chacun sur nos sites est une priorité. Nous nous engageons à assurer votre sécurité, à vous soutenir et à vous respecter au quotidien. Que ce soit sur le plan de la santé, la sécurité ou de la façon dont vous êtes traités par les autres, nous attendons de chacun qu'il contribue à une culture où les personnes se sentent valorisées pour leur travail et s'impliquent pour une protection mutuelle sur le lieu de travail. Si quelque chose ne va pas, parlez-en. Vos retours comptent et nous vous soutiendrons.

SOUFFLET MALT S'ENGAGE À :

- Se conformer aux lois relatives à l'hygiène, la santé et l'environnement (HSE) tout en poursuivant une démarche d'amélioration continue.
- Prendre en compte les facteurs humains et anticiper les risques liés au travail, tant physiques que psychologiques.
- Collaborer avec les parties prenantes pour renforcer la sécurité et les conditions de travail.
- Identifier, évaluer et limiter les risques HSE associés à nos activités et nos produits.
- Analyser les accidents, partager les retours d'expérience et promouvoir les bonnes pratiques.
- Former, responsabiliser et équiper les employés pour réduire proactivement les risques sur le lieu de travail.
- Fournir des informations transparentes sur la sécurité et la conformité des produits.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Respecter toutes les politiques et procédures HSE.
- Porter les équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires.
- Signaler immédiatement tout risque ou danger HSE et demander l'arrêt immédiat de toute activité dangereuse ou non conforme.
- Ne jamais se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ni consommer ces substances sur les sites de Soufflet Malt.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, votre référent HSE, votre responsable RH ou votre responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- Les Politiques et directives HSE sont disponibles localement, la Charte de sécurité et la Politique en matière de drogues et d'alcool sont disponibles sur Maltiverse, et fournissent des orientations plus détaillées.

” E X E M P L E P R A T I Q U E

Mon responsable m'a demandé d'effectuer une réparation urgente sur une machine plus tard dans la soirée. Bien que je me sente généralement en sécurité lorsque j'effectue ce type de travail avec un collègue, cette fois-ci, je ressens une certaine pression pour agir rapidement, et je considère que le faire seul comporte un risque. Que dois-je faire ?

La sécurité n'est pas négociable.

Elle doit primer en toutes circonstances, quelles que soient les contraintes de production et l'urgence. Exprimez vos inquiétudes à votre responsable. En cas de doute quant à votre sécurité, vous pouvez vous adresser également à votre référent HSE ou à votre responsable RH.

1.2 PROTÉGER LES DROITS HUMAINS, LA DIGNITÉ ET L'INCLUSION POUR TOUS

Nous valorisons nos collaborateurs et nous œuvrons pour maintenir une culture riche fondée sur le respect, la diversité et la responsabilisation. Nous savons que les relations solides se bâtissent sur la confiance mutuelle et la dignité. Soufflet Malt ne tolère aucune forme de violence, de discrimination illégale, de harcèlement sexuel ou psychologique sur le lieu de travail. Plus largement, nous considérons le respect des droits humains essentiel à nos valeurs, à la stabilité et à la croissance de notre entreprise sur le long terme.

SOUFFLET MALT S'ENGAGE À :

- Soutenir et protéger les droits humains internationalement reconnus.
- Respecter et mettre en œuvre les lois sociales applicables.
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances.
- Choisir des partenaires commerciaux qui adhèrent à des normes éthiques élevées.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Refuser toute offre, tout travail ou tout service impliquant le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants et la discrimination.
- Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Traiter les collègues avec respect et éviter tout comportement susceptible de porter atteinte à la dignité, à la santé ou à la carrière d'autrui.
- Promouvoir une tolérance zéro envers la violence, la discrimination, le harcèlement, l'intimidation ou la victimisation.
- Travailler uniquement avec des partenaires qui sont alignés sur nos principes éthiques, se conforment aux lois et réglementations et respectent les droits humains.
- Respecter les restrictions et sanctions commerciales internationales applicables.
- Signaler tout comportement que vous jugez contraire aux principes énoncés ici.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, votre représentant RH ou votre responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- La Politique des sanctions internationales et des embargos, la Politique Diversité, équité et inclusion (DEI), la Politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement et d'autres politiques RH sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations plus détaillées.



EXEMPLE PRATIQUE

Mon responsable a l'habitude de m'appeler tard le soir, quand je suis déjà rentré chez moi, pour me parler de sujets dont il n'a pas pu aborder dans la journée parce qu'il était trop occupé. Cela perturbe ma vie familiale, surtout lorsqu'il me demande de lui envoyer des informations par e-mail pour le lendemain matin avant même que je ne sois au bureau. Que puis-je faire ? Je crains qu'il le prenne mal si je lui demande de respecter mon équilibre vie professionnelle et vie privée.

Vous devrez agir. Même s'il se peut qu'une urgence survienne occasionnellement, chaque employé a droit à un équilibre vie professionnelle et vie privée et ne devrait pas être contacté en dehors des heures de travail, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Vous devez vous sentir en droit de discuter avec votre responsable pour lui demander de revenir à des pratiques de travail standards (c'est-à-dire ne plus être contacté en dehors des heures de travail, sauf en cas d'urgence). Vous pouvez également contacter votre équipe RH locale ou régionale si vous estimez que les directives applicables ne sont pas respectées.

On m'a confié en toute confidentialité que l'un de nos principaux fournisseurs maltraite ses employés. Nous travaillons avec ce fournisseur depuis longtemps et il s'est engagé à respecter nos exigences éthiques. Je n'ai aucune preuve. Dois-je prendre cette rumeur au sérieux ?

Oui, vous ne pouvez pas l'ignorer. Vous devez discuter de vos préoccupations directement avec le fournisseur et lui demander des informations et des preuves qui attestent qu'il respecte nos normes. Si vous avez toujours des doutes, signalez la situation à votre responsable en lui fournissant toutes les informations en votre possession. Il pourra faire appel au responsable conformité si nécessaire. Sur la base des informations recueillies, Soufflet Malt pourra alors décider d'ouvrir une enquête et, si nécessaire, de reconsidérer la relation avec ce fournisseur.

1.3 PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Lorsque vous agissez au nom de Soufflet Malt, vous devez placer les intérêts de l'entreprise au-dessus de vos intérêts personnels. Il peut arriver que vous soyez confronté à des situations où vos intérêts personnels, ou ceux d'un proche, entrent en conflit avec ceux de l'entreprise. C'est ce qu'on appelle un conflit d'intérêts potentiel. Dans de telles situations, votre devoir de loyauté envers l'entreprise doit prévaloir.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Signaler tout conflit d'intérêts potentiel à votre responsable et suivez ses recommandations.
- Ne pas investir, ni travailler, ni fournir des conseils ou autres services à un concurrent, fournisseur ou client.
- Si vous êtes représentant du personnel, appliquez les mêmes principes d'équité et d'intégrité lors des négociations liées aux avantages sociaux ou aux conditions de travail des employés.
- Lorsque vous y êtes invité, renseignez le formulaire « Déclaration d'intérêt » disponible sur la page web Compliance Connect by InVivo conformément à la politique.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, votre représentant RH ou votre responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- La Politique Anti-corruption, Politique Liens d'intérêt : transparence et vigilance et autres politiques de conformité sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations plus détaillées.



EXEMPLE PRATIQUE

Mon équipe recherche un prestataire de services pour gérer un projet. Il se trouve que mon frère travaille dans ce secteur et serait en mesure d'effectuer ce travail. En plus, mon frère nous proposera des tarifs avantageux. Que dois-je faire ?

Vous devez vous retirer de la procédure.

Avoir une relation personnelle avec un fournisseur actuel ou potentiel n'est pas interdit, tant que le fournisseur est choisi dans le cadre d'un processus équitable et concurrentiel. Les intérêts personnels pouvant affecter votre capacité à rester neutre et objectif, vous ne devez pas participer au processus de sélection et vous devez informer votre responsable du conflit d'intérêts potentiel.

Dans le cadre d'un appel d'offres, j'ai présélectionné plusieurs fournisseurs potentiels. Le fournisseur qui propose la meilleure offre financière est également le conjoint d'une collègue de notre équipe. Puis-je tout de même le choisir uniquement sur la base du coût ?

Non, vous ne devez pas prendre une décision basée uniquement sur le coût dans cette situation. Même si ce fournisseur propose la meilleure offre financière, le fait qu'il soit le conjoint d'une collègue de votre service constitue un conflit d'intérêts, ou du moins en donne l'apparence. Cela pourrait nuire à l'équité et à l'intégrité de notre processus d'appel d'offres. Si cette relation n'a pas été déclarée, vous devez la signaler à votre responsable et à l'équipe achats ou conformité. Votre collègue ne doit pas participer à la sélection et la décision doit être prise de manière indépendante.

1.4 LE DISPOSITIF D'ALERTE

Vivre selon nos valeurs signifie que lorsque vous remarquez un comportement illégal, contraire à l'éthique ou inapproprié, vous devez le signaler. Nous vous faisons confiance pour agir avec intégrité, et vous pouvez compter sur notre écoute, notre soutien et notre protection à chaque étape.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Si vous soupçonnez une violation de la loi ou du Code, ou bien si vous remarquez un comportement inapproprié, vous devez le signaler.
- Les signalements peuvent être adressés à tout responsable conformité ou des RH, quel que soit son niveau hiérarchique.
- Vous pouvez signaler un incident par entretien individuel, courrier, téléphone, e-mail ou via la plateforme numérique dédiée <invivo.signalement.net>, conformément aux conditions spécifiées dans la politique d'alerte professionnelle.
- Tous les signalements sont traités de manière confidentielle et conformément aux lois sur la protection des données et aux réglementations en matière de lanceurs d'alerte applicables dans nos différents sites, y compris le règlement RGPD – Règlement UE 2016/679.

CE À QUOI VOUS POUVEZ VOUS ATTENDRE LORS D'UNE ENQUÊTE :

- Si vous signalez une violation, vous êtes protégé. Aucune alerte, faite de bonne foi, ne peut donner lieu à des sanctions ou à des représailles.
- Vous devez coopérer pleinement à l'enquête en fournissant les informations nécessaires. Le responsable conformité peut mobiliser des ressources internes pour mener une enquête approfondie, dans le respect de la neutralité.
- Les conclusions de l'enquête sont analysées par les directions conformité et RH, qui font des recommandations de mesures nécessaires, y compris des mesures disciplinaires (les résultats dans de tels cas peuvent être communiqués conformément à la politique d'alerte professionnelle).
- Les signalements mensongers, diffamatoires ou de mauvaise foi peuvent directement faire l'objet de sanctions disciplinaires.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, votre représentant RH ou votre responsable conformité pour toute question et signalez par courrier, téléphone, e-mail ou via la plateforme numérique dédiée <invivo.signalement.net>
- La Politique d'alerte professionnelle est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.

2.

TRAVAILLER AVEC INTÉGRITÉ ET DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Nous opérons dans un secteur dynamique et compétitif sur le plan mondial, où de nombreux concurrents cherchent à remporter des contrats et à gagner des parts de marché. Dans ce contexte, chacune de vos actions, chacune des ressources que vous utilisez et chacune des informations que vous traitez a son importance. Protégez ce qui vous est confié, respectez la confidentialité des informations et menez toujours vos activités commerciales dans un esprit de concurrence loyale et équitable. Soyez responsable.

2.1 CONCURRENCE LOYALE

Les pratiques commerciales loyales reflètent les valeurs de Soufflet Malt, favorisent le développement commercial et renforcent la réputation de notre marque. Nous respectons non seulement la lettre, mais aussi l'esprit des directives et des lois relatives à la concurrence et les pratiques anticoncurrentielles (antitrust) partout où nous exerçons nos activités.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- La plupart des pays interdisent les pratiques anticoncurrentielles. Ces pratiques sont strictement interdites par notre Code, quel que soit l'individu, le partenaire, la région/pays avec lequel vous êtes en contact.
- Ne pas se livrer à aucune pratique qui entrave la concurrence libre et loyale, y compris l'abus de pouvoir sur le marché.
- Ne pas accepter et ne pas discuter de fixation de prix, répartition des territoires ou des clients ou du boycott concerté de clients ou de fournisseurs avec des concurrents.
- Ne jamais partager d'informations sur les prix ou les appels d'offres avec des concurrents et ne pas conclure d'accords informels visant à influencer le résultat d'appels d'offres.
- Le non-respect du droit à la concurrence peut entraîner des sanctions pénales et civiles, y compris de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement.
- Des formations spécifiques sont proposées pour renforcer vos connaissances sur les lois et pratiques anticoncurrentielles.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le service juridique ou le responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- La Politique de prévention des pratiques antitrust est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.



EXEMPLE PRATIQUE

Lors d'un récent salon professionnel, j'ai rencontré d'anciens collègues qui travaillent désormais pour un concurrent de Soufflet Malt. Ils souhaitent échanger des informations, notamment sur nos prix, marges et prévisions tarifaires pour un client international. J'ai l'impression qu'ils voulaient me soutirer des informations confidentielles ou acquérir un avantage concurrentiel. Est-ce acceptable ?

Non, cela n'est pas autorisé. Partager ou obtenir des informations stratégiques, telles que les niveaux de stock, les volumes ou les prix avec des concurrents est strictement interdit, car cela peut influencer le comportement du marché. L'utilisation d'informations commerciales confidentielles d'une autre entreprise peut constituer un acte d'espionnage industriel ou une tentative d'obtenir un avantage déloyal. Même discuter de manière informelle de sujets sensibles tels que les prix ou les prévisions peut exposer l'entreprise et vous-même à de graves risques juridiques et réputationnels. En cas de doute, coupez court à la conversation et contactez immédiatement le service juridique. Si l'échange a déjà eu lieu, il est important d'être transparent en le signalant immédiatement afin que nous puissions évaluer les risques potentiels en matière de conformité et prendre les mesures nécessaires.

Lors d'une visite sur notre site, un fournisseur a mentionné qu'un autre fournisseur lui avait demandé des détails sur ses prix dans le cadre d'un appel d'offres récent. Cela m'a semblé très suspect, mais je ne savais pas si c'était à moi d'intervenir. Que dois-je faire ?

Bonne réaction, vous avez bien fait de vous poser la question. Des relations commerciales équitables impliquent de traiter tous les fournisseurs avec intégrité et confidentialité. Le partage ou la sollicitation d'informations sur les prix entre fournisseurs nuit à l'équité du processus d'appel d'offres et peut être qualifié de comportement anticoncurrentiel. Si vous avez connaissance d'une telle activité, vous devez la signaler à votre responsable ou à l'équipe achats ou au service conformité.

2.2 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Nos relations avec les fournisseurs, clients et partenaires commerciaux, y compris les organisations gouvernementales et autres organismes publics, reposent sur des critères objectifs. Elles ne sont pas influencées par l'octroi ou l'acceptation d'avantages indus : paiements, cadeaux, services, faveurs, invitations ou toutes formes d'hospitalité (ci-après « avantages »). Soufflet Malt applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, ou qu'elle implique des agents publics ou des personnes politiquement exposées (« PPE »).

QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ACTIVE ET LA CORRUPTION PASSIVE ?

La corruption active consiste à offrir, promettre ou accorder un avantage afin d'influencer indûment une décision ou d'obtenir un avantage indu.

La corruption passive consiste à solliciter, accepter ou recevoir un tel avantage en échange d'un traitement favorable.

QUI EST UN AGENT PUBLIC ET QUI EST UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE ?

Un agent public est tout individu exerçant une fonction pour l'Etat ou un organisme public (élus, fonctionnaires, policiers ou militaires, juges ou procureurs, employés d'entreprises ou institutions publiques).

Une personne politiquement exposée (« PPE ») est tout individu occupant ou ayant occupé récemment une fonction publique de haut niveau, ou qui est proche d'une telle personne, comme des chefs d'État, de hauts responsables politiques, des juges ou officiers de l'armée, des ambassadeurs, etc.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Respecter strictement toutes les lois et réglementations anti-corruption.
- Ne faire aucun paiement ni accorder aucun avantage aux agents publics, aux PPE ou à leurs représentants ou membres de leurs familles.
- Justifier tout recours à des intermédiaires (agent commercial, courtier).
- Collaborer uniquement avec des partenaires qui s'engagent à respecter les politiques d'anti-corruption.
- Ne pas offrir aux clients ou partenaires des avantages qui vont au-delà de la courtoisie professionnelle et des directives prévues par notre politique interne relatives aux cadeaux et invitations (corruption active).
- Ne pas accepter d'argent en espèces, chèques-cadeaux, bons d'achat ou autres avantages indus (corruption passive).
- Assister à tous les événements auxquels vous avez invité un partenaire commercial et assurez-vous, lorsque vous êtes invité, que le partenaire commercial qui vous a invité est présent.
- Ne faire aucun don à des fins politiques et respecter la délégation d'autorité pour tous les autres dons ou parrainages.
- Participer aux formations obligatoires sur la prévention de la corruption.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, votre représentant RH ou votre responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- La Politique anti-corruption, et la Politique cadeaux et invitations sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations complémentaires.

EXEMPLE PRATIQUE

Je travaille dans une région où il est courant d'offrir 'un petit quelque chose' aux intermédiaires et partenaires locaux afin d'obtenir rapidement les autorisations et licences nécessaires. Mon projet a atteint une étape critique dans le processus de demande de licence auprès d'une autorité locale. Afin d'éviter de prendre davantage de retard, j'aimerais organiser la livraison de cadeaux à ce partenaire local afin de faciliter les relations et d'accélérer notre demande. Est-ce que l'entreprise soutiendrait cette action ?

Non, elle ne le ferait pas. Le droit international et Soufflet Malt interdisent strictement tout paiement, sous quelque forme que ce soit, à des agents publics afin d'obtenir un avantage en rapport avec leurs fonctions officielles. En général, les cadeaux symboliques ne sont autorisés que s'ils sont liés aux activités commerciales de Soufflet Malt et d'une valeur raisonnable (150 dollars/euros maximum ou conformément aux directives locales). Les cadeaux ne doivent jamais être offerts dans le but d'influencer des décisions ou d'obtenir quelque chose en retour.

Avant d'offrir un cadeau, assurez-vous toujours que :

- La nature et la valeur du geste ne dépassent pas les limites de la simple courtoisie et des usages de notre politique interne.
- Le geste respecte également les règles internes de l'organisation du destinataire.

2.3 PROTÉGER NOS ACTIFS ET NOTRE AVENIR

Soufflet Malt met à votre disposition les outils et le matériel nécessaires à l'exercice de vos fonctions. Les actifs de l'entreprise comprennent les équipements, les appareils électroniques, les véhicules, la propriété intellectuelle (ex. : nos marques) et les stocks (y compris les biens endommagés ou mis au rebut). Ces actifs doivent être utilisés et manipulés de manière responsable, ce qui implique également d'en prendre soin de manière à favoriser la durabilité et à réduire les gaspillages inutiles.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Tous les actifs de l'entreprise appartiennent à l'entreprise et doivent être utilisés de manière responsable, efficace et uniquement à des fins autorisées.
- Le vol, l'utilisation abusive ou le détournement des actifs de l'entreprise sont strictement interdits et doivent être signalés immédiatement.
- Les logiciels, programmes informatiques et périphériques externes non approuvés par l'entreprise ne doivent pas être installés sur les équipements de l'entreprise.
- Les documents, conceptions, plans, codes ou tout autres livrables professionnels produits ou créés dans le cadre de votre emploi sont la propriété de Soufflet Malt. Ils doivent être stockés exclusivement sur des systèmes approuvés par l'entreprise et être accessibles à Soufflet Malt.
- Les fichiers, téléphones et toutes autres formes de communication doivent être sécurisés et protégés par mot de passe.
- Signaler toute faille de sécurité, qu'elle soit numérique (ex. : sécurité du réseau, phishing/hameçonnage) ou physique (ex. : accès aux installations, appareils non sécurisés).
- Nous nous engageons à fournir un environnement sécurisé à tous nos employés et à protéger les actifs de notre entreprise. Cela signifie que, dans certains sites, des dispositifs de surveillance peuvent être utilisés pour garantir la sécurité, conformément à la législation locale en matière de confidentialité et de protection des données, et aux politiques internes de Soufflet Malt.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le service informatique ou le responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- La Charte informatique est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.

EXEMPLE PRATIQUE

Pour faciliter la consultation de mes e-mails professionnels, j'aimerais pouvoir les consulter sur mon téléphone portable personnel. Est-ce autorisé ?

Non, cela n'est pas autorisé.

Il est interdit de configurer les paramètres de votre tablette ou smartphone personnels pour accéder à votre compte de messagerie professionnel, car ces modes d'accès ne garantissent pas la confidentialité des données transmises.

J'ai besoin d'une réponse rapide concernant mon devis de la part d'un client potentiel en Afrique. Étant donné que WhatsApp est le moyen de communication le plus utilisé dans cette région, j'envisage de l'utiliser pour accélérer nos discussions. Est-ce acceptable ?

Non, cela n'est pas acceptable.

Malgré la popularité de WhatsApp dans certaines régions, son utilisation pour les communications professionnelles avec les fournisseurs et clients est contraire à la politique de l'entreprise en raison de risques potentiels pour la sécurité et la confidentialité. Utilisez toujours Teams ou tout autre outil de communication approuvé et fourni par Soufflet Malt afin de garantir des interactions sécurisées et conformes avec les partenaires externes. Si vous rencontrez des difficultés, consultez les services informatique, juridique ou conformité pour obtenir des conseils sur les alternatives de communication sécurisées.

2.4 PRÉVENTION DES PAIEMENTS ILLICITES ET DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Soufflet Malt intervient dans des activités générant d'importants flux financiers dans divers pays et avec de nombreux partenaires. Dans le cadre ses activités et de ses relations commerciales à l'international, Soufflet Malt s'engage à respecter toutes les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. La criminalité financière peut nuire gravement à la réputation de l'entreprise et entraîner des conséquences juridiques. Parmi les mesures prises par l'entreprise pour se protéger, nous sélectionnons et travaillons exclusivement avec des partenaires qui s'engagent à lutter contre les paiements illicites.

QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ?

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine de fonds provenant d'activités illégales (corruption, évasion fiscale, fraude, trafic de drogue, etc.) pour leur donner une apparence légitime. Les transactions et les paiements réalisés avec des tiers ou des sociétés offshore dont l'identité, la propriété ou l'objet ne sont pas clairement définis sont formellement interdits.

CE QUE DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Réaliser une vérification préalable approfondie auprès de toutes parties tierces avant d'engager toute relation commerciale, afin de garantir le respect des normes légales et éthiques.
- Appliquer les procédures KYC (Know Your Customer – connaître son client) et KYS (Know Your Supplier – connaître son fournisseur) pour vérifier l'identité, l'intégrité et la légitimité de tous les partenaires externes.
- Ne pas collaborer avec des parties impliquées dans des activités de blanchiment d'argent ou d'activités financières illégales. Si une telle implication est découverte, mettez immédiatement fin à la relation.
- Les paiements à des sociétés offshore sont strictement interdits, sauf autorisation expresse des services juridiques et conformité.
- Respecter les lois fiscales locales en déclarant avec exactitude et en s'acquittant de toutes les taxes applicables dans chaque pays où nous opérons.
- Coopérer pleinement avec les autorités réglementaires lors de toute enquête officielle ou procédure de conformité.
- Refuser toute transaction impliquant des pays sous embargos ou des parties prenantes figurant sur des listes officielles d'embargo ou de sanctions. En cas de doute, contacter le service juridique ou conformité.
- Éviter autant que possible les paiements en espèces. Si cela est absolument nécessaire, ces paiements doivent respecter les règles de délégation d'autorité applicables localement chez Soufflet Malt, ne pas dépasser les seuils autorisés et faire l'objet d'une documentation complète et traçable.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le service financier, le service juridique ou le service conformité pour toute information ou pour signaler un incident.
- Le Financial Bluebook, la Politique de Due diligence, la Politique de Lutte contre la corruption et la Politique de Prévention des sanctions et des embargos sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations plus détaillées.

QU'EST-CE QU'UN EMBARGO ET DES SANCTIONS INTERNATIONALES ?

Les embargos et les sanctions internationales sont des restrictions juridiques instaurées par des gouvernements ou des organismes internationaux (tels que l'ONU ou l'UE), visant à interdire ou à limiter les échanges commerciaux, les transactions financières ou toute coopération avec certains pays, entreprises, institutions, organisations ou individus, souvent pour des raisons politiques, de sécurité ou relatives aux droits humains.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Il est interdit d'entretenir toute relation commerciale avec un pays, une entreprise ou un individu faisant l'objet de sanctions internationales ou d'un embargo sans l'autorisation préalable du service juridique ou du service conformité.
- Refuser toute proposition de transaction ou de paiement en espèces, via un tiers payeur ou une société offshore, susceptible de susciter un doute quant à un contournement des sanctions.
- Cesser immédiatement tout partenariat ou toute opération prévue si vous découvrez que le partenaire est lié à des personnes, groupes ou entités visés par des sanctions ou sous embargo, et signalez le cas au service juridique ou au service conformité.
- Toute relation avec un pays sous embargo ou avec des parties figurant sur les listes de sanctions officielles émises par les autorités gouvernementales est interdite. En cas de doute, contacter le service juridique ou le service conformité.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le service financier, le service juridique ou le service conformité pour toute information ou pour signaler un incident.
- Le Financial Bluebook, la Politique de Due diligence, la Politique de Lutte contre la corruption et la Politique de Prévention des sanctions et des embargos sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations plus détaillées.

” EXEMPLE PRATIQUE

L'un de nos clients réguliers, qui a toujours respecté les délais de paiement, m'informe qu'en raison de circonstances imprévues, il ne pourra pas effectuer le prochain paiement lui-même. Il propose que son cousin règle à sa place. Après vérification, il apparaît que ce cousin est une personne politiquement exposée (PPE) et que son entreprise n'a aucun lien avec le secteur de l'orge. Puis-je accepter ce paiement ?

Non, vous devez refuser ce paiement.

Accepter un règlement provenant d'un tiers, en particulier d'une personne qui n'est pas contractuellement liée à la transaction et identifiée comme PPE, constitue un signal d'alerte majeur. Cette situation relève d'une subrogation de paiement, considérée comme illicite dans certaines juridictions. Vous devez signaler immédiatement la situation au responsable conformité et au service juridique, et suspendre la transaction jusqu'à réception d'instructions complémentaires.

L'une de nos équipes basées dans une autre région souhaite conclure un contrat commercial mineur avec un prestataire figurant sur une liste de sanctions du gouvernement américain. Comment dois-je agir ?

Refusez la transaction immédiatement.

Toute transaction commerciale avec une entité figurant sur une liste de sanctions, pour laquelle les autorisations nécessaires n'ont pas été obtenues au préalable, est strictement interdite. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner de lourdes sanctions financières et causer un préjudice grave à notre entreprise.

2.5 SÉCURISATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET NON FINANCIÈRES

Des informations financières et non financières fiables renforcent notre stratégie, répondent aux attentes de nos partenaires et inspirent la confiance du marché envers Soufflet Malt. C'est pourquoi nous veillons à ce que toutes les informations financières et non financières communiquées soient exactes et conformes aux exigences légales ainsi qu'aux normes et standards applicables.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- ✓ Toutes les informations financières et non financières doivent être exactes, véridiques et conformes aux obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes de reporting financier applicables.
- ✓ Soutenir les processus de partage des données et respecter les mesures d'audit destinées à garantir l'intégrité des informations.
- ✓ Collaborer pleinement avec les organismes de contrôle et les prestataires indépendants chargés d'auditer, d'examiner ou de certifier nos informations financières et non financières dans le cadre de leurs missions.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- ✓ Contactez votre responsable, le service financier ou le responsable conformité pour toute question ou pour signaler un incident.
- ✓ Le Financial Bluebook est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.

EXEMPLE PRATIQUE

Afin de dissimuler les mauvais résultats financiers de la division dans laquelle je travaille, le responsable financier m'a demandé de créer de faux documents comptables et de les enregistrer dans le système de gestion. Je crains les conséquences si je refuse. Et je crains aussi que si je parle, cela nuise à ma carrière. Que dois-je faire ?

Vous ne devez jamais accepter de falsifier des documents comptables.

La création de faux documents financiers est illégale et constitue une grave violation du Code de Soufflet Malt et du droit international. Une telle action vous expose, ainsi que l'entreprise, à de lourdes conséquences juridiques et réputationnelles. En matière d'intégrité, il n'existe aucune tolérance. Si vous êtes contraint de commettre un acte illégal ou contraire à l'éthique, vous avez le droit et le devoir de le signaler. Vous pouvez alerter sur la situation directement auprès du responsable conformité, à votre responsable hiérarchique ou via le dispositif de lanceur d'alerte interne.

2.6 DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Dans tous les pays où nous exerçons nos activités, nous protégeons les données à caractère personnelles et les données confidentielles, y compris celles de nos employés, clients, fournisseurs et autres parties prenantes, en conformité notamment avec les lois sur la protection de la vie privée en vigueur.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (ex. : nom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse IP, etc.).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- ✓ Les données à caractère personnel sont collectées légalement, utilisées uniquement pour leur finalité légitime et partagées uniquement si la loi l'exige, avec le consentement de la personne concernée ou sur instruction officielle.
- ✓ Conserver les données à caractère personnel de manière sécurisée, uniquement pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif professionnel initial, puis les détruire une fois cet objectif atteint.
- ✓ Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez avoir accès à des informations sensibles (telles que des stratégies commerciales, données financières, dossiers du personnel ou fichiers clients). Ces informations ne doivent pas être partagées avec des personnes non autorisées. En cas de doute, rapprochez-vous de votre responsable ou le service juridique.
- ✓ Toute information appartenant à des tiers, y compris les informations relatives à la propriété intellectuelle, données commerciales, scientifiques, techniques et financières, doivent être protégées et utilisées uniquement dans le cadre prévu, en respectant les termes de l'accord de confidentialité signé (également appelé « NDA – Non Disclosure Agreement »), le cas échéant.
- ✓ Traiter les informations confidentielles avec précaution et respecter les politiques internes de l'entreprise en matière de stockage, de partage et de destruction.
- ✓ Les obligations de confidentialité restent en vigueur même après votre départ de l'entreprise. Tous les éléments appartenant à l'entreprise (documents, conceptions, plans, codes ou tout autre livrable professionnel), y compris les fichiers et informations numériques, doivent être restitués.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- ✓ Contactez votre responsable, le service juridique ou le responsable conformité pour toute information ou pour signaler un incident.
- ✓ Les directives relatives à la conservation des données et au RGPD sont disponibles sur Maltiverse et fournissent des orientations plus détaillées.

EXEMPLE PRATIQUE

J'ai entendu dire qu'un accord de confidentialité avait été conclu avec une start-up qui développe un nouveau produit. Une de nos filiales distribuera le produit une fois le brevet déposé. Comme le produit est très innovant, j'ai partagé les informations avec des collègues d'une autre filiale qui préparent leur propre dépôt de brevet. Puisque le produit n'est pas encore breveté, j'ai pensé que cela ne posait pas de problème. Ai-je raison ?

Non, vous avez tort.

L'accord de confidentialité entre Soufflet Malt (ou ses filiales) et la start-up doit être strictement respecté. Partager ces informations, même en interne, sans autorisation, constitue une violation de cet accord. Les informations confidentielles restent protégées, même avant le dépôt officiel de brevet ou de droits de propriété. En cas de doute, toujours consulter le service juridique avant de communiquer des informations confidentielles ou sensibles.

2.7 UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX ET D'INTERNET

Soufflet Malt reconnaît la valeur des médias sociaux pour entrer en contact avec de potentiels collaborateurs, des clients et des parties prenantes intéressés par la vision, les activités et les équipes de notre entreprise.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Les médias sociaux incluent des plateformes telles que LinkedIn, Facebook, X, Instagram, YouTube, les blogs, les services de streaming, les forums et autres outils de publication en ligne.
- Faire preuve de responsabilité et de respect dans les interactions en ligne et lors de publication de contenus, notamment pour les publications en tant que représentant de l'entreprise.
- La confidentialité et la protection des informations commerciales sensibles doivent toujours être respectées.
- L'utilisation d'internet, de la messagerie électronique et des systèmes informatiques doit respecter les politiques internes en matière de médias, de numérique et de réseaux sociaux.
- Les adresses e-mails professionnelles et les comptes de médias sociaux de l'entreprise ne doivent jamais être utilisés à des fins personnelles.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le service communication ou le responsable conformité pour toute information ou pour signaler un incident.
- La politique relative aux Communications électroniques, Médias sociaux et Intelligence artificielle (IA) est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.



EXEMPLE PRATIQUE

Je souhaite rejoindre un parti politique local. À ce titre, j'aimerais indiquer sur mon profil affiché sur la plateforme de vote en ligne, que je travaille pour Soufflet Malt et que nos valeurs sont alignées avec celles du parti que je représente. Cela donnerait également de la visibilité à Soufflet Malt. Est-ce approprié ?

Non, ce n'est pas approprié.

Il est interdit de citer Soufflet Malt comme employeur sur une plateforme en ligne dans le cadre d'une campagne politique ou de toute action de militantisme. Vous ne pouvez pas non plus utiliser la marque ou les comptes officiels de Soufflet Malt, comme sa page LinkedIn, pour parler de votre implication dans ce type de campagnes ou de causes. Avant toute publication faisant référence à l'entreprise, demandez l'autorisation au préalable et veillez à ce que vos opinions et actions personnelles restent clairement distinctes de celles de l'entreprise.

3.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ SOUFFLET MALT

Les choix que vous faites aujourd'hui façonnent le monde que nous laisserons derrière nous. Chez Soufflet Malt, nous sommes tous responsables de la protection de l'environnement et de la création de relations durables et positives dans notre entourage. Lorsque vous collaborez avec des partenaires, agissez avec prudence, pensez long terme et assumez la responsabilité de votre impact. Le développement durable n'est pas qu'un objectif, il fait partie intégrante de la manière dont nous menons nos affaires au quotidien.

3.1 NOTRE ENGAGEMENT EN TANT QU'ACTEUR RESPONSABLE

Chez Soufflet Malt, nous avons une vision du développement durable fondée sur des actions responsables, à la fois sociales et environnementales.

ENSEMBLE, NOUS:

- ✓ Respectons les principes de transparence, de responsabilité et de conformité juridique dans nos relations avec les parties prenantes.
- ✓ Intégrons les enjeux sociétaux et environnementaux dans nos décisions stratégiques.
- ✓ Encourageons l'ensemble des parties prenantes à agir de manière responsable afin de protéger la sécurité psychologique et physique de chacun.
- ✓ Établissons des partenariats responsables et durables fondés sur une « coopération intelligente », le partage d'expertise et le développement de solutions innovantes.
- ✓ Favorisons une approche globale qui soutient la croissance locale, le développement et l'inclusion des communautés où nous opérons.

3.2 AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parce que nous voulons créer de la valeur sur le long terme pour notre entreprise, nos communautés et la planète, nous nous sommes fixés des ambitions de développement durable alignées notamment avec les objectifs de développement durable des Nations unies. Nos piliers de développement durable qui consistent à atteindre l'excellence environnementale, à promouvoir une agriculture responsable et durable et à faire progresser la responsabilité sociale auprès de nos partenaires, guident nos opérations : de la gestion de notre impact environnemental au soutien des pratiques agricoles éthiques, jusqu'à notre contribution aux communautés locales et à la promotion du progrès social.

ENSEMBLE, NOUS :

- Prenons en compte l'impact global de nos produits, services et innovations sur les personnes, les communautés et la planète.
- Mettons en œuvre des actions proactives pour réduire les déchets, utiliser efficacement les ressources et limiter notre contribution au changement climatique.
- Soutenons des pratiques agricoles qui protègent la biodiversité et favorisent les écosystèmes naturels.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

- Intégrer les principes de développement durable, d'impact social et de responsabilité environnementale dans vos décisions quotidiennes.
- Se familiariser avec nos objectifs de développement durable et soutenir les initiatives de l'entreprise qui s'inscrivent dans nos engagements de responsabilité sociétale.
- Contribuer à la conception de produits, de processus et de solutions qui génèrent une valeur sur le long terme et un impact positif.
- Participer à nos initiatives sociales locales et contribuer à renforcer les communautés dont nous faisons partie.

POLITIQUES ET CONTACTS UTILES :

- Contactez votre responsable, le responsable QHSE ou le responsable d'alerte pour toute information ou pour signaler un incident.
- Les politiques et directives HSE sont disponibles localement ; la Charte CSRD est disponible sur Maltiverse et fournit des orientations plus détaillées.



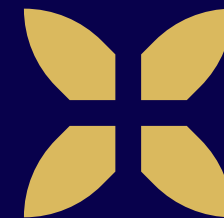
EXEMPLE PRATIQUE

L'un de nos fournisseurs fait la promotion de ses produits comme étant écoresponsables. Cependant, après les avoir observés sur notre site, je soupçonne que leurs pratiques ne respectent pas réellement les normes environnementales qu'ils annoncent. Que dois-je faire ?

Vous devez agir. Si vous avez des raisons de croire qu'un fournisseur exagère ou déforme la réalité concernant ses pratiques environnementales (greenwashing), posez la question directement au fournisseur et demandez-lui des preuves claires à l'appui de ses affirmations. Si ses explications ou la documentation fournie sont floues ou insatisfaisantes, signalez vos préoccupations à votre responsable ou au responsable conformité. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent de véritables normes environnementales, et pas seulement des promesses marketing. Il est essentiel que les pratiques environnementales de nos partenaires correspondent réellement aux valeurs de Soufflet Malt et à nos objectifs de développement durable.

Mon équipe développe un produit qui ne répond pas aux normes environnementales actuelles. Tous les membres de l'équipe de projet en sont conscients et cela a été accepté en interne. Que dois-je faire ?

Posez la question. Si les normes sont des exigences légales, il n'y a pas de discussion possible, elles doivent être respectées. Les ignorer vous expose ainsi que Soufflet Malt à de graves conséquences juridiques, financières et réputationnelles. Alertez immédiatement votre responsable ou le responsable QHSE et exigez les ajustements nécessaires pour aligner le produit avec les attentes environnementales que nous défendons.



SOUFFLET  **MALT**